



COMPTE RENDU DU Conseil de la communauté Séance du 23 mars 2016

L'an 2016, le 23 mars à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

■ ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES • Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Isabelle PISANI, Renée NICOUX, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Jean-Marie LEGUIADER, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Jacques BOEUF, Guy BRUNET, Jean-Paul BURJADE, Mathieu CHARVILLAT, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Serge DURAND, Isabelle GRAND, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Catherine MOULIN, Gilles PALLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Bernard PRADELLE, Denis PRIOURET, André RENAUX, Alex SAINTRAPT, Martine SEBENNE, Dominique SIMONEAU, Didier TERNAT, Corinne TERRADE

DELEGUES SUPPLEANTS • Mesdames, Messieurs, Jean Marie CAUNET, Evelyne PINLON faisant suite au(x) remplacement(s) suivant(s) : Jacques GEORGET par Jean Marie CAUNET ; Gérard CHABERT par Evelyne PINLON

■ ETAIENT EXCUSES.....

Jean-Claude VACHON, Georges LECOURT, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Philippe GILLIER, Maurice MAGOUTIER, Annie WOILLEZ

PARMI EUX, AVAIENT DONNE POUVOIR • Philippe GILLIER à Jeanine PERRUCHET ; Christian ARNAUD à Denis PRIOURET.

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETARE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 10 février 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. Jean-Luc LEGER rectifie ses propos : ce sont 16 communes qui souhaitent intégrer le PNR de Millevaches.

Sous ces réserves, le compte rendu est adopté à l'unanimité.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A EXAMINER LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR.

1. Présentation du projet de l'association "La Pommerie"
2. Désignation de représentants au syndicat mixte Le Lac de Vassivière
3. Attribution et versement d'une avance de subvention à l'EPIC Office de tourisme intercommunal
4. Adoption des comptes de gestion du comptable public : budget principal et budgets annexes
5. Adoption des comptes administratifs 2015 (budget principal et budgets annexes), affectation des résultats
6. Débat sur les orientations budgétaires pour 2016

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Présentation du projet de La Pommerie

Le site de Lachaud est présenté par M. Frédéric LAGARDE, de l'association Le Champ des Possibles, M. Benoît DELADONCHAMPS, de l'association Atout Bois, et M. Elie KONGS, de l'association La Pommerie.

A l'issue de la présentation, **Mme Renée NICOUX** demande quelles sont les ressources et les retombées économiques des activités présentées sur le territoire.

M. LAGARDE indique que ce sont les ressources tirées de l'activité agricole. Pour la partie recherche, il s'agit de subventions et d'auto-financement grâce à l'accueil de stagiaires.

M. KONGS précise que son association est soutenue par l'Etat, le Département et la Région depuis le début. Elle participe à l'animation de la vie du territoire, de la vie culturelle. Elle fait intervenir une recherche universitaire de pointe. Le site rayonne grâce aux rencontres avec des chercheurs internationaux.

M. DELADONCHAMPS précise que l'investissement dans Atout Bois est de l'argent prêté par des membres de l'association, qui fonctionne sans subventions, avec des devis et par l'accompagnement des bénévoles.

M. Alex SAINTRAPT demande ce qu'est le réseau REPAS.

Il s'agit du Réseau d'Echanges de Pratiques Alternatives et Solidaire, qui permet à des compagnons de découvrir des organisations collectives du travail dans des structures partout en France.

Mme Dominique SIMONEAU affirme que les locaux ne sont pas aux normes.

M. KONGS indique qu'une démarche de prospective est réalisée en ce moment auprès des partenaires historiques, y compris la communauté de communes, qui pourraient accompagner avec des moyens financiers la réhabilitation d'une des granges à Lachaud pour y accueillir le public. Aujourd'hui l'association se satisfait des aménagements actuels.

M. MOINE remercie les intervenants et rappelle que chaque conseiller est le bienvenu à Lachaud. Il revient sur les travaux réalisés dernièrement pour aménager le grenier de la maison.

Centre hospitalier d'Aubusson :

Michel MOINE informe le conseil qu'une délégation des personnels du Centre Hospitalier d'Aubusson a été reçue aujourd'hui en mairie d'Aubusson. Les inquiétudes sont fortes sur des décisions que l'ARS voudrait prendre : non-remplacement de départs en retraite, rogner sur les capacités d'accueil

M. Alex SAINTRAPT évoque plusieurs problèmes : un déficit structurel dû à l'intégration de l'EHPAD de la Courtine, qui s'élève à 300 000€ par an, alors qu'on n'arrive plus à l'heure actuelle à remplir cet EHPAD.

Concernant la chirurgie ambulatoire, il rappelle que l'ARS a apporté 2,5 million € à la clinique de la Croix Blanche lors de sa dernière année. Pour l'hôpital, il a été nécessaire d'apporter 1,7 million € pour l'exercice 2015. Il est indispensable de laisser une échéance de 10-12 ans au CH pour résorber sa dette. On ne peut pas demander de résorber le déficit en un an et en se séparant de 28 personnes. Le chantage sur la construction du nouvel EHPAD au Mont contre l'équilibre financier du CH est inacceptable. D'ailleurs le CH et le nouvel EHPAD ce sont deux choses différentes. Il nous faut réagir collectivement pour défendre les agents et le CH d'Aubusson.

M. Mathieu CHARVILLAT indique que l'absence de plateau technique complet explique que 0,6 million € manquent. En réalité, l'absorption de la clinique de la Croix-Blanche a aggravé des problèmes déjà existants. Il pointe la responsabilité des tutelles. Si on raisonne en terme d'offre de soin, si nous la perdons, notre territoire perd de son attractivité.

Il est inconcevable que la totalité de la chirurgie creusoise soit localisée à Guéret : la sécurité sanitaire de notre territoire doit être assurée. Or le besoin existe, preuve en est que les chiffres du service des urgences sont en hausse.

M. CHARVILLAT estime que la santé n'a pas de prix, et qu'aujourd'hui on constate une grande souffrance des personnels et on se heurte au mépris des tutelles. Il faut se mobiliser pour la survie de cet établissement en menant une action forte.

M. Bernard PRADELLE demande comment s'est prononcée la communauté médicale du Centre Hospitalier, et si elle a réagi comme les agents.

M. MOINE évoque l'incohérence de l'ARS, qui d'un autre côté nous incite à monter une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Or nous voulons conforter l'offre libérale, mais aussi que des partenariats se développent entre elle et la médecine hospitalière. On sait qu'il y a un taux de fuite important dans les spécialités. Or une MSP permettrait de conforter le Centre Hospitalier.

Même si la sous-préfecture n'a pas de compétence sanitaire, cela aurait eu du sens que la manifestation d'aujourd'hui aille jusqu'à la sous-préfecture.

Demain nous recevons le sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, Jean-Marc Todeschini. Les agents hospitaliers veulent lui demander audience, ce qui est légitime.

M. MOINE donne lecture d'une proposition de motion qu'il soumet à l'assemblée.

M. CHARVILLAT souhaite écrire que le conseil « se prononce contre la suppression du service chirurgie ambulatoire ».

M. MOINE pense que nous n'en sommes pas là et qu'il est préférable de se prononcer en positif, « pour le maintien du service de chirurgie ambulatoire ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

Invitation pour le départ de la sous-préfète :

M. Jean-Luc LEGER intervient au sujet de l'invitation qu'il a reçue, comme tous les élus, au pot de départ de la sous-préfète. Le fait que ce pot de départ se déroule à Guéret et non à Aubusson est symbolique, mais il réveille les inquiétudes quant au remplacement de la sous-préfecture par une simple « Maison de l'Etat ».

M. CHARVILLAT estime que cette situation est symptomatique et équivalente à celle que nous avons connu quant nous nous sommes battus pour le service de radiothérapie de la Creuse.

M. MOINE précise qu'il a appelé M. le préfet pour évoquer cette invitation à Guéret. Le préfet lui a indiqué qu'il y avait 400 personnes invitées et qu'une grande salle était nécessaire. Mais M. MOINE affirme qu'il y aurait eu de la place à Aubusson, par exemple dans la salle des conférences de la MEFAA qui a déjà accueilli le pot de départ de la précédente sous-préfète. Il pense que beaucoup d'élus ne viendront pas, mais que tout le monde reste attaché à cette sous-préfecture.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

M. MOINE se dit désolé du déroulement de la réunion de la CDCI du 21/03, tant sur la forme que sur le fond. Le rapporteur a présenté un amendement au SDCI qui résultait des CDCI « blanches », avec 12 intercommunalités, ce qui réglait uniquement le cas des 3 comcom de moins de 5000 habitants. Or, cet amendement est l'inverse de la première CDCI « blanche » qui refusait le statu quo. On ne sait pas qui soutenait cette proposition puisque même le rapporteur ne la soutenait pas ! Puis cette proposition a été rejetée par la CDCI qui l'avait elle-même proposée.

Après une interruption de séance, M. Lozach propose une carte avec le Pays Ouest réuni, la com d'agglomération, Bourgneuf-Royère avec la CIATE, et Creuse Grand Sud seule. Dans cette situation, Creuse Grand Sud restait la seule à ne pas fusionner au Sud, comme peut-être Dun-le-Palestel au Nord. Cette proposition semble pouvoir obtenir une majorité à la CDCI.

M. MOINE explique que les familles politiques se sont rencontrées depuis plusieurs semaines. Dans la famille à laquelle il appartient, c'est M. LOZACH qui avait été mandaté pour présenter le projet de 5 intercommunalités, à l'identique de celui de Jean-François RUINAUD.

M. MOINE présentera donc à nouveau cette proposition, au nom d'un collectif. Si rien n'est voté mardi prochain, le schéma du préfet s'imposera.

Thierry LETELLIER était présent à cette réunion de la CDCI. Il explique que c'était affligeant et qu'il y a des non-dits. Ce qu'il retient c'est que ce qui unit beaucoup d'élus c'est de ne pas venir avec Creuse Grand Sud. On ne parle pas d'avenir, c'est de la cuisine. Ces règlements de compte vont laisser des traces. Il s'interroge : la CIATE veut-elle se marier avec Bourgneuf-Royère ? Quid du fonctionnement du Pays ?

M. MOINE remarque que la première chose faite lors de cette réunion a été de voter le huis clos.

Mme Jeannine PERRUCHET affirme qu'elle ne se rendra plus aux réunions de la « CDCI blanche ». Elle votera pour le schéma du préfet mais contre les propositions où Creuse Grand Sud reste seule.

M. CHARVILLAT déplore que ce soit l'absence de vision des élus qui ressorte. Cette attitude prend en otage la population et son avenir. L'image rendue est désastreuse, invraisemblable.

M. MOINE évoque tout de même quelques interventions pertinentes lors de cette réunion, de la part d'élus qui ne comprennent pas qu'on ne renforce pas la ville sous-préfecture. Il parle de forfaiture de la part de celui qui était chargé de présenter la délibération collective.

M. Denis PRIOURET s'interroge sur le fait que personne ne veuille venir avec nous.

M. MOINE explique que certains disent que nous ne communiquons pas sur notre endettement. Pour autant nous n'avons rien caché à la comcom de Bourgneuf-Royère, nous avons produit des documents clairs et nous n'avons rien reçu en échange. Mais tout cela n'est que prétexte : on est sous le régime des baronnies. Pourquoi certains grands élus veulent 3 communautés de communes et votent pour 12 ?

En 6 mois nous arrivons à quelque chose de décevant, alors qu'en Corrèze on passe de 20 à 9 intercommunalités. Finalement, il aurait mieux valu qu'en septembre 2015 le préfet impose sa carte !

M. CHARVILLAT rappelle que tout cela avait été anticipé en conseil municipal d'Aubusson. Il y a une absence de volonté de construire. Les gens vont se sentir abandonnés.

M. Jean-François RUINAUD pense que le Sud de la Creuse va agoniser. On nous a imposé les grandes régions, de grands cantons, et le territoire de référence va être désormais l'intercommunalité. Nous allons perdre du temps et des aides. Vouloir isoler le Sud est une grande maladresse.

M. LETELLIER estime que quand toutes les fusions auront eu lieu, le monde ne va pas s'arrêter, mais qu'il faudra avoir quand même une stratégie et des projets. Ces communautés de communes qui auront une vision seront encore écoutées. C'est à nous d'envisager autre chose qu'un scénario pessimiste.

Sur le dernier journal municipal de Saint-Maixant :

M. MOINE relate de vives critiques sur la communauté de communes dans le journal municipal de St-Maixant. Il souhaite répondre que la communauté de communes n'a jamais été sollicitée par cette commune pour des investissements. La comcom reverse à la commune l'attribution de compensation qui se monte au total à 90 000€ depuis 2010 : la commune fait ce qu'elle veut avec cette somme.

Nous avons réalisé de la voirie sur cette commune, pour une valeur nette comptable de 76 000€ à la date d'aujourd'hui.

Le maire, dans ce journal, indique que sa commune aurait délibéré pour quitter Creuse Grand Sud et que ce départ serait gratuit... or non, la facture d'un éventuel départ est de 253 000€ aujourd'hui.

Concernant la fiscalité, M. MOINE note que les taux sont souvent supérieurs dans les comcom voisines que Saint-Maixant pourrait rejoindre.

Mme Evelyne PINLON précise qu'elle laisse le maire de Saint-Maixant responsable de ses écrits.

2) Désignation de représentants au syndicat mixte Le lac de Vassivière

Monsieur le Président rappelle que suite au transfert de la compétence tourisme, la Communauté de communes est devenue membre du syndicat mixte du Lac de Vassivière en lieu et place des communes de Faux et Gentioux-Pigerolles.

Il convient désormais de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Communauté de communes Creuse Grand sud pour siéger au sein du Comité syndical du Lac de Vassivière.

M. MOINE informe le conseil que le président nouvellement élu au Lac de Vassivière est M. VANDENBROUCKE.

Les candidats pour siéger au comité syndical du Lac de Vassivière sont :

Titulaires : Mmes Catherine MOULIN et Dominique SIMONEAU

Suppléants : Mme Isabelle Grand et M. Michel MOINE

Adopté à l'unanimité du conseil.

2) Attribution et versement d'une avance de subvention à l'EPIC Office de tourisme intercommunal

Mme Isabelle GRAND rappelle que l'Etablissement public industriel et commercial « Office de tourisme intercommunal » a été créé par délibération en date du 8 décembre 2015.

Cet EPIC sollicitera de la Communauté de communes une subvention qui sera examinée avec le vote du budget 2016. Monsieur le Président propose néanmoins de verser une avance à l'EPIC de sa subvention afin de permettre un fonctionnement fluide de la structure et d'assurer ses besoins en trésorerie sur les premiers mois de l'année 2016.

Monsieur le Président propose de fixer cette avance, attribuée et versée avant le vote du budget, à 100 000 €.

))_((

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs,

ATTRIBUE la subvention suivante :

	Nature de la subvention	Montant attribué
EPIC Office de tourisme intercommunal	Avance sur la subvention versée au titre de 2016	100 000,00 €

AUTORISE le versement de cette subvention ainsi que la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision

Mme Martine SEBENNE demande quelle durée de fonctionnement de l'EPIC sera couverte par les 100 000€ avancés, ainsi que le nombre d'agents qui y travailleront.

Mme GRAND indique que l'avance couvrira les 2/3 de l'année. Elle détaille les postes de travail de l'EPIC. Il y aura au total 8 agents, en comptant les temps partiels.

Adopté à l'unanimité du conseil.

M. MOINE explique au conseil qu'une réunion s'est tenue à sa demande avec l'association Felletin Patrimoine Environnement. En effet, l'association n'a pas formulé de demande particulière mais des messages lui parvenaient oralement. Suite à cette réunion, FPE demande 10 000€ d'aide au fonctionnement, plus 6000€ pour ses animations à la comcom. La demande est de 10 000€ en fonctionnement et 12 000€ pour les animations auprès de la commune de Felletin, qui aurait donné son accord.

FPE occupera à titre provisoire, par une convention, le 1^{er} étage de l'Office de Tourisme. Les détails de la répartition des biens mobiliers ont été réglés.

Mme PERRUCHET pense que pour 1€ donné par Felletin, la communauté de communes pourrait donner 1€.

M. MOINE estime qu'il faut avant tout apporter une réponse cohérente aux associations, et pour cela déterminer d'abord l'enveloppe budgétaire. Ensuite nous ferons une proposition cohérente avec celle de Felletin.

Mme Michelle COLLETTE demande si Felletin Patrimoine Environnement a des salariés.

M. MOINE précise que FPE a 2 agents pour les animations, les journées de la laine et les journées du feutre, etc.

Cependant il reste un point non tranché : l'EPIC devrait logiquement garder l'aide à l'emploi associatif qu'il récupère, en lieu et place de l'association. La Région donnera sa réponse sur ce sujet.

M. LEGER souligne l'extraordinaire dynamique festive sur Felletin, qui s'accompagne de retombées économiques.

4) et 5) Adoption des comptes de gestion du comptable public : budget principal et budget annexes. Adoption des comptes Administratifs 2015 (budget principal et budget annexes), affectation des résultats.

M. Robert CUISSET informe le conseil que les comptes de gestion sont bien identiques aux Comptes Administratifs et en donne lecture.

Au sujet de la ligne « Fêtes et cérémonies », **M. MOINE** précise que cette année l'affiche du concert gratuit de l'été sera Pierre Perret.

M. PRIOURET lui indique que la manière n'est pas très démocratique, vu la polémique qui a eu lieu l'année dernière.

M. MOINE répond qu'il avait dit qu'il se réserverait le choix de l'artiste.

M. CUISSET et M. Jean-Sébastien COMBE apportent les commentaires nécessaires à la lecture des articles du compte administratif. Il est signalé que la forte baisse de la CVAE depuis 2014 est liée à la baisse de l'activité des entreprises.

- la TGAP est en baisse grâce au choix de plus de volume d'ordures ménagères partant à l'incinération.

- le compte 64118 inclut des indemnités sur les salaires d'agents contractuels.

- le compte 7066 retrace les recettes de la crèche d'Aubusson. Il est en baisse du fait de la baisse moyenne des revenus des familles utilisatrices de la crèche. **Mme Renée NICOUX** ajoute que ces baisses doivent être compensées par la CAF.

M. COMBE explique que les opérations d'ordre liées au patrimoine ont un impact sur le bilan mais pas sur le résultat.

M. CHARVILLAT remarque que les dotations sont en baisse, mais qu'en cas de fusion avec d'autres intercommunalités, nous aurions une DGF bonifiée.

M. MOINE explique que les dotations dépendent principalement du CIF. Seule Auzances-Bellegarde fait mieux que nous grâce à sa compétence écoles qui est très intégratrice. Notre DGF par habitants reste assez élevée, comme on peut le voir sur le logiciel mis en œuvre par l'ADCF, qui permet de faire des comparaisons très utiles.

Mme NICOUX note qu'il y a plus de subventions que prévu initialement en recettes.

M. MOINE acquiesce : c'est par prudence qu'on préfère sous-estimer un peu les recettes.

Concernant les dépenses d'investissement, **M. RUINAUD** signale que ce qui avait été prévu a été respecté. 2 chantiers ont été retirés, qui seront prioritaires en 2016. M. RUINAUD demandera au conseil de voter l'ordre de priorité proposé par la commission voirie établi en fonction de la dégradation des routes. Il n'y aura bien sûr pas de travaux pendant le passage de la fibre optique.

Concernant les recettes d'investissement, **M. CUISSET** indique que toutes les subventions ne sont pas encore rentrées.

Mme NICOUX demande pourquoi il y a moins de FCTVA que prévu.

M. COMBE précise que le budget était calculé sur la totalité des dépenses prévues, mais qu'on doit être sincère sur le chiffre porté dans les Restes à Réaliser.

Mme Catherine MOULIN s'interroge sur le déficit du SPANC : aujourd'hui il y a 40 000€ de déficit alors que c'est une prestation qui devait s'équilibrer.

M. Claude BIALOUX explique que nous avons des factures qui sont arrivées tardivement, et que cela s'ajoute au coût de la requalification des diagnostics sur l'ancien territoire Aubusson-Felletin.

M. le Président ayant quitté la salle, il est procédé au vote.

Budget principal :

- compte de gestion : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

- compte administratif : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

- affectation des résultats : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

Budget Atelier Relais :

- compte de gestion : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- compte administratif : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- affectation des résultats : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

Budget ADS :

- compte de gestion : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- compte administratif : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- affectation des résultats : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

Budget ZAE :

- compte de gestion : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- compte administratif : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- affectation des résultats : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

Budget SPANC :

- compte de gestion : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**
- compte administratif : adopté à l'unanimité avec **trois ABSTENTIONS (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE)**

6) Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2016

M. MOINE expose que nous avons à construire un budget plus difficile qu'en 2015. Ce budget devra être serré et rigoureux. Il faudra faire face à la construction de la nouvelle piscine sur une année pleine. M. MOINE liste les nouveaux projets pour 2016 figurant dans le document distribué aux délégués.

M. CHARVILLAT affirme que la baisse des dotations dans le Projet de Loi de Finance est le seul poste d'économie de l'Etat. L'Etat fait donc porter l'effort sur les seules collectivités territoriales. Comment générer des recettes pour compenser ces pertes à venir ?

M. MOINE ajoute que sur les 4/5 derniers exercices, nous perdons 800 000€ de dotations. Il approuve l'analyse : ce sont bien les collectivités territoriales qui portent les efforts. Du côté des entreprises, non seulement les carnets de commande des entreprises du bâtiment sont vides, mais on connaît des pertes en nombre d'entreprises dans l'artisanat et le BTP. Certes les activités du BTP ne sont pas délocalisables, mais comment donner des messages rassurants alors que nous sommes dans le brouillard ?

L'idée générale est de maîtriser notre endettement, voire le réduire pour avoir des marges de manœuvre, qu'il y ait ou pas fusion.

M. LEGER pense que notre comcom est victime d'un effet ciseaux, comme tant d'autres : baisse de la DGF, hausse des transferts de charges, emprunts, fonctionnement de la nouvelle piscine – et encore, ce sera moins que prévu. D'où la nécessité de réduire la voilure.

Pourtant il y a des communes qui voient augmenter leurs dotations d'Etat : par exemple à St-Marc à Loubaud la Dotation de Solidarité Rurale a augmenté par rapport à l'année précédente.

M. LETELLIER revient sur la construction budgétaire. Il souhaite que le conseil se pose la question du reversement du FPIC et des attributions de compensations aux communes. Il compare les recettes de la fiscalité des entreprises, 600 000€, au reversement de l'attribution de compensation aux communes (correspondant à l'ancienne taxe professionnelle) qui s'élève à 2 millions d'€. Finalement, la comcom finance les communes à hauteur de 1,3 million d'€. Comme le FPIC augmente, il faut se poser la question de continuer à le verser aux communes.

Il propose de garder tout le FPIC à la comcom et de réfléchir au reversement de l'attribution de compensation. En effet, on devrait déduire les charges transférées de l'attribution de compensation. Or, les CLECT ont été légères et n'ont pas fait les transferts de charges.

Au final, on a retiré des charges aux communes, charges prises à 100% par la communauté de communes. La réforme de la taxe professionnelle a sabrée cette recette des communautés de communes.

Il estime que c'est la seule solution si on veut garder des marges de manœuvres financières sans augmenter l'impôt sur les citoyens.

M. LEGER pense qu'il faut trouver un subtil équilibre sinon la commune perd des compétences mais doit payer quand même.

M. LETELLIER affirme qu'une compétence transférée est souvent mieux exercée par la communauté de communes que par la commune. En réalité on partage les compétences, il faut se projeter, avoir de la solidarité. On ne peut plus construire des budget communaux et intercommunaux indépendants les uns des autres.

M. MOINE approuve et prend l'exemple des routes : une commune n'aurait pas pu assumer les travaux aussi vite que la communauté de communes, qui a bien montré son efficacité. On ne peut pas assimiler la communauté de communes à une machine à fiscaliser face à la commune qui elle serait vertueuse. Il conviendrait de regarder les marges fiscales dans chaque commune.

M. RUINAUD rappelle que concernant les attributions de compensations, les différences sont fortes entre les communes. Les petites n'auront pas d'autre choix que d'augmenter les impôts, il ne faut pas amputer leurs recettes. Les taux de taxes foncières et d'habitations varient beaucoup aussi. L'injustice c'est qu'il n'y ait pas la même fiscalité sur toutes les communes.

M. MOINE indique que ce sont surtout les différences entre les bases d'impositions qui sont importantes, plus que les taux. La question est complexe mais il faut rester prudent sur la hausse de la fiscalité à l'échelle intercommunale.

M. CHARVILLAT voit 3 leviers sur lesquels on peut agir : faire des économies de gestion, diminuer des subventions versées, ou la fiscalité.

Mme MOULIN souhaite lancer le chantier sur toutes ces questions. Elle est favorable à verser tout le FPIC à la comcom.

M. Jean-Marie LE GUIADER partage l'avis de M. LETELLIER mais soulève le problème de l'Autorisation du Droit des Sols, qui est mutualisé mais coûte 7000€ à sa commune. Il pense qu'il va falloir augmenter la fiscalité communale. Cela lui semblerait plus légitime et égalitaire que la communauté de communes porte ce service à son compte.

M. Philippe COLLIN demande si une commune comme celle d'Aubusson serait prête à perdre beaucoup de recettes. Pour cette année, il ne voit comme solution que réduire la voirie, notamment sur la voirie qui est le seul poste dont le budget reste constant.

M. MOINE ne souhaite pas qu'on sacrifie un investissement aux dépens d'un autre. Nous allons trouver des équilibres. On ne renonce pas, on diffère.

M. Jean-Paul BURJADE estime que le reversement du FPIC représente 30% des investissements de Moutier-Rozeille. Il faut voir de combien a besoin la communauté de communes et diviser par le nombre d'habitants.

M. MOINE rappelle que nous recherchons une égalité de traitement entre les habitants : sur la TEOM, nous avons sectorisé, en modulant le taux pour neutraliser les différences sur les bases.

Questions diverses :

M. RUINAUD souhaite faire voter les priorités de travaux sur la voirie pour commencer les travaux d'élagage et de fossés en régie.

Mme NICOUX indique que l'élagage n'est pas une compétence de la communauté de communes, c'est au propriétaire de le faire. Par exemple, le Conseil Départemental enjoint les propriétaires de le faire.

M. RUINAUD précise que le Conseil Départemental ne fait pas forcément le travail que nous voulons faire, il élague par le pied ! De plus, légalement on ne peut pas envoyer la facture au propriétaire.

La priorité cette année est d'élaguer sur des routes où nous allons faire des travaux en 2016.

Accord à l'unanimité du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures